

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Le quatorze octobre deux mille vingt et un à dix-huit heures

Nombre de membres :			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le : - La transmission en Préfecture le :	<u>18/10/2021</u>
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	27		<u>22/10/2021</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU,
NERINI, MARCHAND, CREMONI,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, CRASTES, DERENNE, GUENIN,
TRUGLIO, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :

Madame DEBONO représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur VALLAURI représenté par Madame GUIT-NICOL,
Madame SMOLDERS représentée par Monsieur PARAGE,
Madame GREC-MERESSE représentée par Monsieur TRUGLIO.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant

Madame CREMONI Nelly est élue secrétaire de séance.

54.2021 Création et suppression de poste

Madame MOIREAU expose :

Considérant les besoins liés à l'organisation des services,

Considérant la nécessité de créer un poste lié à la nomination d'un agent ayant réussi un concours,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20/09/2021,

AR Prefecture

006-210600649-20211014-54_2021-DE
Reçu le 22/10/2021
Publié le 22/10/2021

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Je vous propose d'adopter :

- la création du poste suivant :

Grade	Temps	Nombre de postes
Technicien territorial	Temps complet (100%)	1

- la suppression du poste suivant :

Postes à supprimer		
Grade	Temps	Nombre de postes
Agent de Maîtrise	temps complet (100%)	1

Et ainsi apporter la mise à jour nécessaire au tableau des effectifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte la création et la suppression des postes listés ci-dessus,**
- **Dit que le tableau des effectifs de la Commune sera mis à jour en conséquence.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,